



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2018-015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.  
Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ  
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI  
Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN  
Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO  
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 10    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### FISCALITE DIRECTE LOCALE 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition à appliquer à chacune des trois taxes directes locales pour l'année 2018,

DECIDE, à l'unanimité, de voter les taux suivants portés au cadre II de l'état 1259 intitulé «Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018», à savoir :

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| - taxe d'habitation        | 10,45 % |
| - taxe foncière (bâti)     | 18,20 % |
| - taxe foncière (non bâti) | 47,80 % |

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN

